

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 3 FEVRIER 2022

Membres : 23

Présents : 18

Votants : 20

Date convocation :

Date affichage :

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne, jeudi 3 février 2022 à 19 heures, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, CECIRE Sandrine, DEGRENNE Fabrice, DORE Myriam, HUBERT Romain.

Absents excusés : CARDON Vincent (pouvoir à Xavier HAY), CARLAT Céline (pouvoir à Yolande Tani), VILLAIN Frédéric

Absent : BIRGUL Hacer, BOURSIN Thomas.

Observations sur le précédent compte rendu : 103 mètres pour le mât et concernant le projet Goodwood, Caen la mer reprendrait l'entretien du terrain, mais la commune en serait propriétaire.

Monsieur Franck Robert a été nommé secrétaire de séance.

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

➤ Caen la Mer réalisera une lettre d'information qui sera transmise à chaque élu, afin d'améliorer la communication envers l'ensemble des élus. Le premier exemplaire est distribué ce soir aux conseillers.

➤ A compter du 01/04/2022, la collecte des ordures ménagères sur Rocquancourt se fera le vendredi après-midi au lieu du jeudi après-midi actuellement

➤ Le Département du Calvados offre la possibilité à un jeune calvadosien de passer un an en Allemagne en volontariat, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022. La campagne de recrutement est ouverte jusqu'au 15 mars 2022 et pour les jeunes intéressés, il est possible de consulter les critères requis en mairie ou site du département.

➤ 9 centres de vaccination dédiés aux enfants de 5 à 11 ans ont été ouverts sur le département. L'information sera diffusée également sur le site et l'application.

➤ Patrice MATHON a été nommé référent CRISE Enedis. Cela permet un relai entre la commune et les services d'ENEDIS lors d'événements climatiques ou événement exceptionnel ayant un impact sur la continuité de la distribution d'électricité.

➤ INSEE : recensement de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 1681 habitants. Il n'y a plus de répartition entre les communes historiques.

➤ Gendarmerie : création de la section « maison de confiance et la protection des familles », spécialisée dans la délinquance des mineurs et les violences intra-familiales.

➤ Une randonnée cyclotourisme est prévue le 5 mars 2022. Elle traversera la commune en empruntant la RD 41 entre 13h et 18h.

➤ Réunion publique du 18 janvier 2022 concernant la problématique des teneurs en plomb à proximité de GDE. La préfecture, la DREAL, ARS et GDE ont annoncé, suite à une enquête (réalisation de + 400 prélèvements sur différents endroits : sol, surfaces... sur les communes de Garcelles et Rocquancourt) que la teneur en plomb a un taux supérieur aux normes, sur le hameau de Lorguichon.

Les personnes les plus à risque sont les enfants de moins de 7 ans, les femmes enceintes et les femmes en âge de procréer. L'exposition au plomb n'a pas d'effet retard sur l'organisme. L'ARS a précisé qu'il n'y a pas d'alerte sanitaire ni de cas de saturnisme déclaré.

L'ARS poursuit son contrôle auprès des habitants de Lorguichon. Un courrier, avec des plaquettes d'information, leur a été adressé afin qu'ils puissent effectuer un dosage de plombémie.

Selon les résultats des personnes volontaires pour ce dosage, l'ARS poursuivra ses investigations. Un prélèvement avait été effectué par l'APAVE fin décembre 2019 sur la partie enherbée de la cour de l'école et la teneur en plomb se trouvait dans les normes.

➤ FNGIR : fonds national des garanties individuelles des ressources

➤ Fibre : Suite à une réunion à CLM, il a été demandé que le département fasse connaître clairement sa stratégie de déploiement de la fibre, que Covage fournisse un calendrier prévisionnel de sa mise en œuvre et d'obtenir un contact

pour les élus afin de remonter tout problème des habitants. Altitude Infra va développer un site internet dédié à Covage où les habitants pourront trouver toutes les informations souhaitées et poser leurs questions.

➤ Tract reçu concernant l'implantation d'éoliennes : précisions à apporter (informations non partagées pour les élus de Castine-en-Plaine)

- Aucune demande d'information concernant l'implantation du mâât n'a été faite en mairie par aucun habitant. Les réactions ont eu lieu après les communications sur le flash info de l'implantation de ce mâât et l'information de la réunion publique à Fontenay
- Les élus mis en cause sont les élus des communes de Bretteville sur Laize, Cintheaux, Fontenay le Marmion et Fresney le Puceux, et non ceux de Castine-en-Plaine qui n'ont pas été concertés en amont de ce projet.
- La déchetterie de Saint Martin était un service attendu pour les habitants de ce secteur et moins impactant pour les habitants de Castine-en-Plaine
- Patrice Mathon précise que l'impact visuel des murs de la maison d'arrêt est également une nuisance pour les habitants de Hubert-Folie.

### **AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE FRESNEY-LE-PUCEUX**

Exposé des informations

- Une réunion publique a eu lieu le 19 janvier 2022 à Fontenay le Marmion suite à l'implantation d'un mat test haut de 103 m installé fin novembre sur la commune de Fresney

- Il s'agit d'un projet de grand éolien (230 m de haut avec la pale), entre 7 et 12 éoliennes et zone potentielle au sud de GDE sur les communes de Fontenay, Fresnay et Cintheaux, de part et d'autre de la ligne HT

- Le développeur du projet NEOEN a contacté en premier lieu les agriculteurs et exploitants des parcelles et ensuite a pris contact ensuite avec les communes concernées par l'implantation du projet, sans concerter les communes limitrophes, notamment Castine-en-Plaine.

- Pas de réponses précises concernant les différents impacts ou nuisances (impact visuel, sonore, champ électromagnétique, faune)

- La durée de vie d'un parc est d'environ 20 à 25 ans : pas de précisions quant au démantèlement. La masse de béton au pied de chaque éolienne est entre 500 et 1500 m<sup>3</sup>. Les recettes financières pour Fontenay, l'EPCI et le Département sont respectivement d'environ 53 000€, 134 000€ et 84 000€. Le document de présentation peut être demandé via le site de la commune de Fontenay.

Monsieur Hubert précise que faire une réunion publique était une bonne initiative de la part du maire de Fontenay.

Si le projet devait aboutir, le permis de construire pourrait être déposé fin 2023 avec une étude d'environ 1 an d'étude par la Dréal.

Monsieur Maunoury souhaite qu'un avis soit émis ce soir afin d'éviter de voir se développer les tracts comportant des informations non fondées mettant en cause l'action des élus. Il est nécessaire de clarifier le débat.

Monsieur Mathon considère que terres agricoles doivent rester des terres à cultiver et non être bétonnées.

Monsieur Hay souhaiterait avoir plus d'éléments sur ce projet avant de se prononcer. Les projets éoliens ne sont pas plus impactants pour les terres que la réalisation de lotissements, dans la mesure où une éolienne n'a pas une emprise au sol trop importante.

Madame Chesnel regrette que le flyer « collectif des habitants » ne mentionne pas l'identité des personnes portant cette initiative.

Madame Sueur demande si des élus peuvent rejoindre le collectif : le collectif est ouvert à tous.

Madame Bouchard a consulté les services juridiques de Caen la Mer afin de déterminer quelle action était la plus efficace pour lutter contre le projet : un collectif ou une association a plus de poids que les élus. De plus elle a contacté les services de la Préfecture qui n'ont pour l'instant pas connaissance du projet.

Le tract sera affiché dans les panneaux communaux après modification des termes litigieux.

Le conseil municipal, décide par 4 abstentions et 16 voix pour, d'émettre un avis défavorable au projet éolien de la commune de Fresney le Puceux.

### **AVIS SUR LE PROJET EOLIEN EN MER**

La concertation a commencé le 3 janvier et se poursuit jusqu'au 16 mai. Le dossier synthétique est consultable en mairie.

Castine-en-Plaine se trouve dans le périmètre de concertation, au titre du raccordement électrique du parc éolien au réseau de transport d'électricité et se situe dans les 50 km de la cote du projet.

Le projet devrait s'étendre sur 220 à 250 km et comprendre entre 75 et 125 éoliennes pour une puissance pouvant aller jusqu'à environ 1,5GW.

Un avis sera donné ultérieurement.

## **AVIS SUR L'EXTENSION DU PARC EOLIEN DE VALAMBRAY**

Il s'agit de la densification d'un parc déjà existant (8 éoliennes) sur la commune de Conteville, par l'implantation de 4 éoliennes supplémentaires.

Hauteur totale = 119,3 m- puissance unitaire/éolienne : 2,35MG/ puissance totale sur l'ensemble des installations : 11,75MG (équivalent à la consommation moyenne en électricité de 7 à 10 000 foyers).

L'avis du conseil est reporté au prochain conseil afin que chaque conseiller puisse prendre connaissance du projet.  
(Départ Sylvie Jacques 20h30)

## **DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Madame la maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts) = 2 453 900 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 490 780 €, soit 20 % de 2 453 900 €.

### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Achat mobilier (art 2184) : 20 000 €

Achat matériel informatique (2183) : 20 000 €

Travaux école (21312) : 100 000 €

Travaux mairie (21311) : 100 000 €

Travaux en cours (médiathèque et salle des fêtes) : 200 000 €

Total = 440 000 €

**TOTAL de 440 000 €** inférieur au plafond autorisé de 490 780 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame la maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **AVIS SUR LES GRAFFS A HUBERT-FOLIE**

Un graffeur a demandé l'autorisation de réaliser des graffs sur le mur du city-stade d'Hubert-Folie. Madame la maire présente des réalisations de cette personne. Les membres du conseil municipal n'adhèrent pas aux peintures murales présentées. Il lui sera demandé s'il peut faire quelque chose d'adapté à des enfants de tout âge.

## **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Monsieur Mathon : la borne incendie face à l'entreprise XPO à Hubert-Folie sera changée le 14 février. Les travaux d'éclairage de l'arrêt de bus d'Hubert-Folie seront réalisés cet été.

Les travaux de voirie de la tranche 2 du lotissement de la plaine à Rocquancourt sont en cours. Le terrassement du lotissement des tilleuls à Tilly la Campagne a débuté. Le permis de la salle des fêtes a été déposé fin décembre.

Le projet Goodwood prend forme, avec la collaboration d'un architecte. Le comité Juno a quitté le projet, car il souhaitait un site de commémoration et non pas un site mémoriel.

➤ Madame Tani demande à quoi sert le mat devant l'Association Plaine Emploi à Rocquancourt : il s'agit d'un relai de téléphonie.

- Madame Chesnel demande où en est la procédure d'abandon concernant le terrain rue des canadiens.
- Monsieur Antoine souhaiterait qu'une information demandant aux habitants d'être vigilants par rapport à la présence de rats soit diffusée dans le prochain flash.
- Monsieur Bodin précise qu'une étude de l'ADEME doit paraître en 2022 sur l'impact éolien pour l'immobilier.
- Monsieur Maunoury a lancé des consultations pour changer l'éclairage de l'école. Les retours des entreprises sont prévus pour la mi-février.
- Monsieur Robert fait part du projet Erasmus qui se déroulera en juin en Grèce pour les enfants scolarisés en CM1 CM2 CE2. La plaque Erasmus sera inaugurée le 3 mars prochain.
- Madame Vivien prépare les projets de la commission animation : visite du zoo de Beauval en juin, sortie théâtre ou zénith
- Monsieur Hay rappelle qu'il est membre du comité de jumelage avec une ville en Allemagne et en Grande-Bretagne. Le comité recherche des familles pour les échanges.

Prochaine réunion de conseil, 17 mars 2022 et le 7 mars réunion d'adjoints 18h30  
Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.